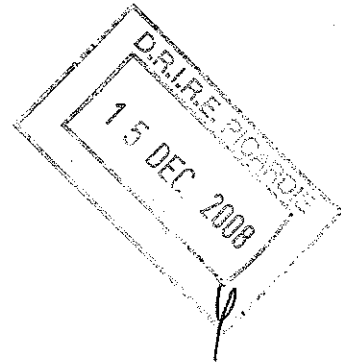




PREFECTURE DE L'OISE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Déclaration de changement d'exploitant

LE PREFET DE L'OISE  
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, livres V des parties législative et réglementaire, notamment l'article R.512-68 relatif au changement d'exploitant d'une installation classée pour la protection de l'environnement ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R511-9 à R511-10 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er septembre 1978 délivré à la société SHELL Française, réglementant le fonctionnement du dépôt d'hydrocarbures implanté dans l'enceinte de l'aéroport de BEAUVAIS-TILLE ;

Vu la déclaration de changement d'exploitant pour l'établissement susvisé souscrite le 25 novembre 2008 par la société des Pétroles SHELL ;

**DONNE RECEPISSE**

à la société des Pétroles SHELL, dont le siège social se trouve Portes de la Défense 307, rue d'Estienne d'Orves à COLOMBES (92708), de sa déclaration de changement d'exploitant susvisée.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le 8 décembre 2008

pour le préfet  
et par délégation,  
le chef de bureau,



Mireille AUREGAN